



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 2023-09-01

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par le soussigné, que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 16 octobre 2023 à la Salle communautaire située au 435 1^{ière} rue du Pied-de-la Montagne de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

Lot : 5 656 199

Propriétaire : Jean-Simon Demers et Andréanne Chabot

Localisation : 50 route des lacs

Zonage : Vml-A-2

Superficie : 15962.10m²

Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme l'implantation d'une piscine dans une cour avant, alors que le Règlement de zonage 144-94 à l'article 6.3.6 qui stipule que les piscines doivent être implantée en cour arrière.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 20^e jour de septembre 2023.

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière